



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S.YTIC
FCP
LA VILLE DE DEMAIN



Rapport d'investisseur responsable

2023

PRÉAMBULE

Le présent rapport d'investisseur responsable concerne le fonds commun de placement « FCP » de droit français S.YTIC, géré par Sofidy, filiale du Groupe Tikehau Capital.

Ce fonds est labellisé Investissement Socialement Responsable (« ISR ») depuis février 2021 (label d'état « ISR », référentiel des valeurs mobilières en vigueur au 23/10/2020). Ce label a été créé et est soutenu par le Ministère Français de l'Économie et des Finances.

Ce rapport détaille les critères de développement durable pris en compte dans la gestion du fonds et les performances de développement durable des principaux investissements sur l'année 2023.

Ce rapport est mis à jour annuellement.

Le fonds S.YTIC prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Ce fonds est classé Article 8 au sens de la réglementation « SFDR ».

Au 31/12/2023, Sofidy gère environ 8,6 milliards d'euros d'encours sous gestion. La part des actifs labélisés à cette date (deux fonds OPCVM et 4 fonds immobiliers de type SCPI/OPCI/OPPCI) est d'environ 9 %.

Pour une information détaillée sur la méthodologie d'évaluation des critères « ESG » et de durabilité, merci de vous référer à l'ensemble de la documentation du fonds S.YTIC (notamment le prospectus incluant l'annexe précontractuelle Article 8 « SFDR », le DIC par part, le dernier Code de Transparence ISR, la fiche produit, les reportings mensuels, le rapport annuel, la publications d'informations périodiques au titre de l'Article 8) disponible à l'adresse suivante :



<https://www.sofidy.com/solutions/s-ytic/#documentation>

DÉMARCHE GÉNÉRALE DU FONDS S.YTIC SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION DES RISQUES.

L'objectif du FCP S.YTIC est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence (STOXX Europe 600 dividendes nets réinvestis) après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et conciliant performance financière et extra-financière.

Compte tenu de la démarche thématique adoptée par le fonds S.YTIC, la stratégie d'investissement est étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux.

Construction de l'univers d'investissement thématique

Un premier univers d'investissement est construit à partir d'une base de données fournie par une agence de notation extra-financière (Sustainalytics). Cette base de données inclut notamment l'ensemble des valeurs « flex cap » des pays développés sans restriction de taille de capitalisation. Ce premier univers d'investissement est ensuite réduit par application de la sélection thématique définie au niveau du fonds :

- Inclusion de secteurs d'activité globalement liés à la métropolisation (ex : services de santé, services informatique, équipements électriques, équipement de la maison, services de télécommunication, etc) ;
- Exclusion de secteurs n'ayant aucun lien avec la thématique d'investissement (ex : Agriculture, Aerospace, Alcool, etc).

En outre, la stratégie d'investissement du fonds S.YTIC étant étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux, 90 % au moins des valeurs en portefeuille (poids des émetteurs dans l'actif net du fonds retraité de la trésorerie disponible dans le fonds) doivent bénéficier d'une notation ESG fournie par l'agence de notation extra-financière. La recherche externe ne remplace pas la recherche fondamentale conduite par les équipes de gestion au travers de grilles ESG internes, mais elle vient en complément et permet l'évaluation du profil de risque des sociétés de l'univers thématique du fonds S.YTIC.

Application de la méthodologie ISR

Une fois l'univers thématique des valeurs éligibles défini, un filtre « ISR » est appliqué à cet univers thématique éligible selon 3 approches successives.

- **Une approche normative :** la politique d'exclusion du Groupe Tikehau Capital s'applique. Les exclusions normatives appliquées contiennent les points suivants :
 - Allégation sérieuse de violation d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
 - Armes controversées ;
 - Pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels ;
 - Charbon thermique ;
 - Pornographie et prostitution ;
 - Tabac.

Pour les énergies fossiles, la liste d'exclusion Urgewald est utilisée pour le charbon et pour le pétrole et le gaz¹.

- **Une approche « best-in-class » regroupant les entreprises par sous-secteur d'activité :** au sein de chaque sous-secteur d'activité, les 20 % de valeurs les moins bien notées par l'agence de notation externe Sustainalytics sont exclues de l'univers d'investissement thématique du fonds.
- **Une analyse fondamentale réalisée par les équipes de la gestion actions intégrant systématiquement les critères « ESG » :** Cette analyse se traduit par l'existence d'une grille d'analyse interne sur chaque émetteur en portefeuille, ainsi qu'en amont de chaque nouvel investissement. L'alimentation de cette grille interne et du score lié aux différents critères contient par nature une part d'appréciation qualitative documentée par les équipes de gestion dans les commentaires apportés. Cette grille interne est actualisée à minima une fois par année civile et dès que nécessaire (ex : suivi des controverses avérées et documentées en cas de modification ou non de la note interne, suivi du dialogue d'engagement avec les émetteurs).

La grille interne permet l'évaluation de la qualité ESG du portefeuille, déclinée par note sur chacun des piliers E, S, et G. Les notes obtenues par chaque émetteur sur chaque pilier sont ensuite pondérées par les encours pour obtenir la note « ESG » finale du fonds S.YTIC.

Le suivi des controverses est réalisé à partir des alertes de controverses diffusées par Sustainalytics, complétées par toutes autres sources pertinentes (sociétés, presse, Bloomberg, etc). Sofidy analyse et documente les controverses sur la base de ces informations et le cas échéant procède à une révision de la note ESG.

1. Pour le charbon, les exclusions couvrent les entreprises qui ne respectent pas une ou plusieurs des conditions suivantes - Les entreprises qui prévoient de nouvelles capacités provenant de l'extraction de charbon thermique, la capacité de production d'électricité au charbon et des infrastructures liées au charbon («critères d'expansion») ; - Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel consolidé provenant du charbon thermique représentent au moins 20 % du chiffre d'affaires total, ou des services publics dont au moins 20 % de la production d'électricité est réalisé à partir de centrales thermiques au charbon («Critères relatifs»). - Les entreprises qui exploitent au moins 10 millions de tonnes métriques par an de charbon thermique ou dont la capacité installée des centrales électriques au charbon est d'au moins 5 GW («critères absolus»). Pour le pétrole et le gaz, les exclusions couvrent les entreprises qui ne respectent pas une ou plusieurs des conditions suivantes : - Les entreprises qui prévoient de nouvelles capacités pétrolières ou gazières en amont ou midstream («critères d'expansion»). Cela s'applique à la production de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels et de gaz conventionnels ou non conventionnels. - Les entreprises dont la production annuelle de pétrole et de gaz non conventionnels d'au moins 2 millions de barils équivalent pétrole (mmbob) dans l'une des six catégories non conventionnelles

Sur l'année 2023, nous avons relevé onze controverses concernant les sociétés que nous possédions en portefeuille. Sur ces onze controverses, quatre ont donné lieu à une dégradation de la note ESG de la société concernée :





- la notation ESG de la société Enel a été dégradée (passant de 25% à 36%) à la suite d'une controverse liée au développement de projets en association avec le Maroc sur des terres pour lesquelles la souveraineté du Maroc est remise en cause par la communauté internationale (atteinte à la souveraineté du peuple sahraoui).
- En ce qui concerne Orange, la notation ESG de la société a été dégradée (passant de 32% à 34%) suite à la confirmation par la cour de cassation le jugement rendu par la cour d'appel de Paris au titre des préjudices des pratiques anticoncurrentielles (Orange Caraïbe / Digicel Antilles Françaises Guyane).
- Enfin, la société Saint Gobain a fait face à deux controverses au cours de l'année 2023, qui ont entraîné un changement de notation. Tout d'abord, une première controverse a concerné l'exposition des populations locales, mais aussi celle des employés de l'entreprise à des substances dangereuses. Cette controverse a entraîné une dégradation de la note ESG de l'entreprise (passant de 33% à 37%). Puis l'entreprise a fait face à une seconde controverse, cette fois-ci concernant la contamination des eaux sur certains sites de ses sites aux Etats-Unis. Cette controverse a également entraîné une révision et une dégradation de la note de la société (passant de 37% à 39%).

Liste controverses S.YTIC 2023				
Date	Entreprise	Controverse	Modification note	Impact note ESG
Février 2023	Saint Gobain	Exposition à des substances dangereuses	Oui	La note est passée de 33% à 37%
Février 2023	Enel	Atteinte aux droits à la souveraineté	Oui	La note est passée de 25% à 36%
Mars 2023	Orange	Pratiques anticoncurrentielles	Oui	La note est passée de 32% à 34%
Mars 2023	Edenred	Détournement de fonds	Non	-
Juin 2023	Veolia	Contamination des eaux	Non	-
Juillet 2023	Saint Gobain	Contamination des eaux	Oui	La note est passée de 37% à 39%
Août 2023	FCC	Non collecte des déchets	Non	-
Septembre 2023	SPIE	Pratiques anticoncurrentielles	Non	-
Octobre 2023	Assa Abloy	Violation de brevet	Non	-
Décembre 2023	Cellnex	Abus de position dominante	Non	-
Décembre 2023	Eiffage	Cartel	Non	-

Source : Sustainalytics

Analyse fondamentale et application d'un second filtre ESG interne

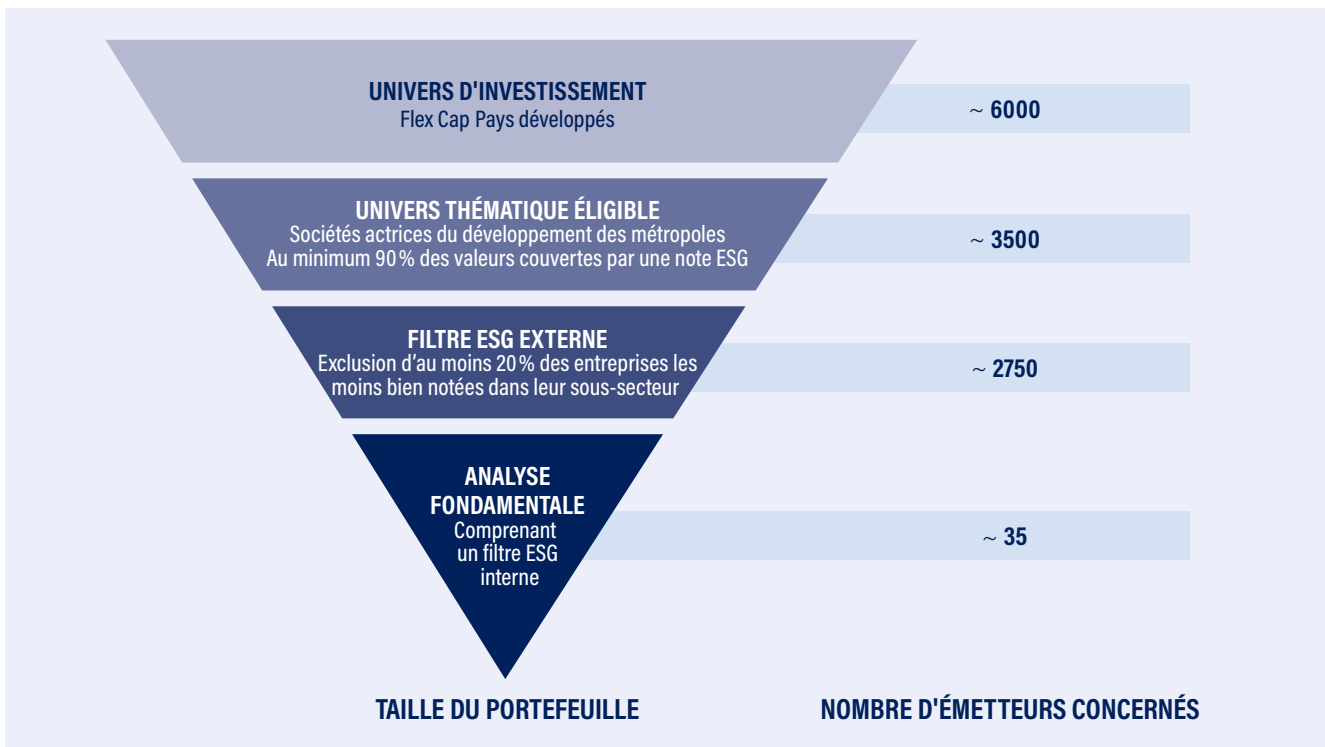
EN 2023, LA GRILLE ESG INTERNE EST COMPOSÉE DE 4 PILIERS IDENTIFIANT LES PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG.

			
Impact des produits et des services	Gouvernance	Social et Sociétal	Environnement
<p>En lien avec la démarche thématique du fonds, la première brique de l'analyse ESG se concentre sur les potentiels impacts des produits et des services sur les défis environnementaux et sociétaux.</p> <p>Par ailleurs, les équipes s'intéressent aux démarches de qualité et satisfaction client, clés pour la réussite du modèle économique.</p>	<p>En tant que facteur essentiel de performance et de maîtrise des risques, les équipes s'intéressent notamment à l'instauration d'une gouvernance suivant des règles transparentes et organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée.</p>	<p>L'analyse porte également sur la responsabilité sociale de l'entreprise auprès de ses employés (fidélisation des talents, dialogue social, etc.) mais aussi vis-à-vis des parties prenantes externes (chaîne d'approvisionnement, satisfaction client, etc.).</p>	<p>La maîtrise des risques environnementaux liés aux secteurs d'activité dans lesquels les entreprises opèrent est étudiée, notamment au travers d'analyses approfondies sur les principaux enjeux liés au changement climatique.</p>

L'ensemble de ces critères permet d'établir une notation « ESG » interne par émetteur. Le score de 0 % correspond à la meilleure note possible (opportunité « ESG » maximum). Le score de 100% correspond à la moins bonne note possible (risque « ESG » maximum).

Cet outil d'évaluation a notamment été développé par le Groupe Tikehau Capital, aidé d'un prestataire externe qui a notamment fourni une partie des sources utilisées pour évaluer les risques sectoriels. Ce recours à un prestataire externe peut aboutir à des données non mises à jour dans le temps, notamment sur les données sectorielles. À l'issue de la notation interne, tout émetteur dont la note est supérieure à 80 % est écarté à l'investissement ou disparaît du portefeuille le cas échéant. Si l'émetteur présente à la fois une opportunité financière et une note « ESG » inférieure à 80 %, l'intégration au portefeuille se fait selon une pondération qui reste à la libre appréciation des Gérants Actions de Sofidy.

Dans le cas où un titre ne respecterait plus les critères d'investissement « ESG » (application de l'approche normative, de l'approche « best-in class », changement de stratégie, controverse...), la position sur l'émetteur sera cédée intégralement dans le meilleur intérêt des porteurs de parts. Nous pouvons par exemple signaler la vente de l'intégralité de notre position en Fomento de Construcciones y Contratas en novembre 2023, sa note ESG ayant basculé parmi les 20% des moins bons de son sous-secteur l'excluant de fait dans le cadre de notre approche « Best in class ».



L'univers d'investissement est mis à jour trimestriellement. Les données sont les suivantes au 31/12/2023.

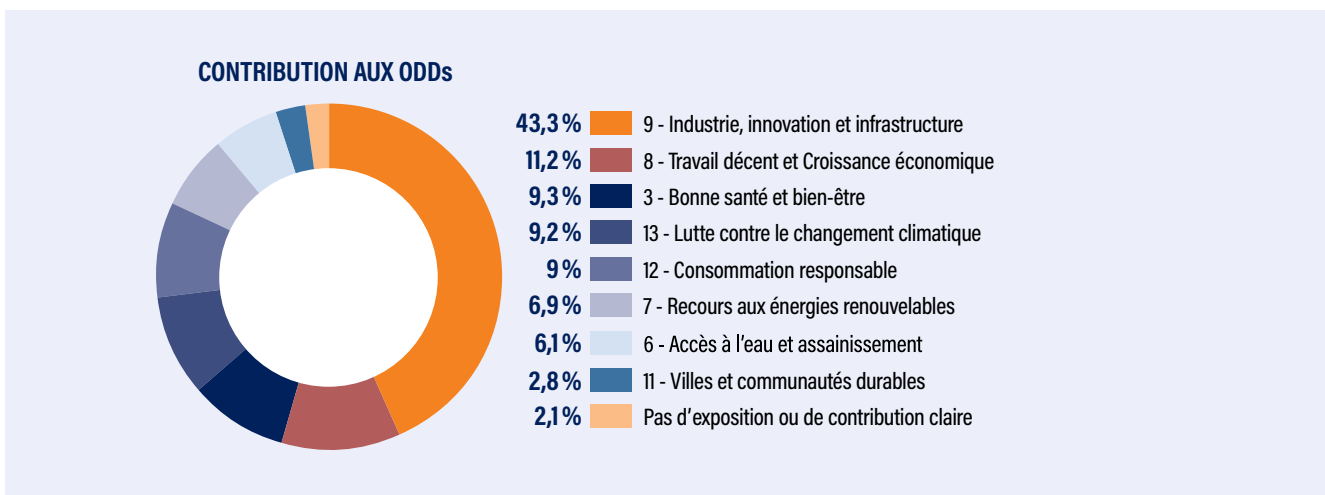
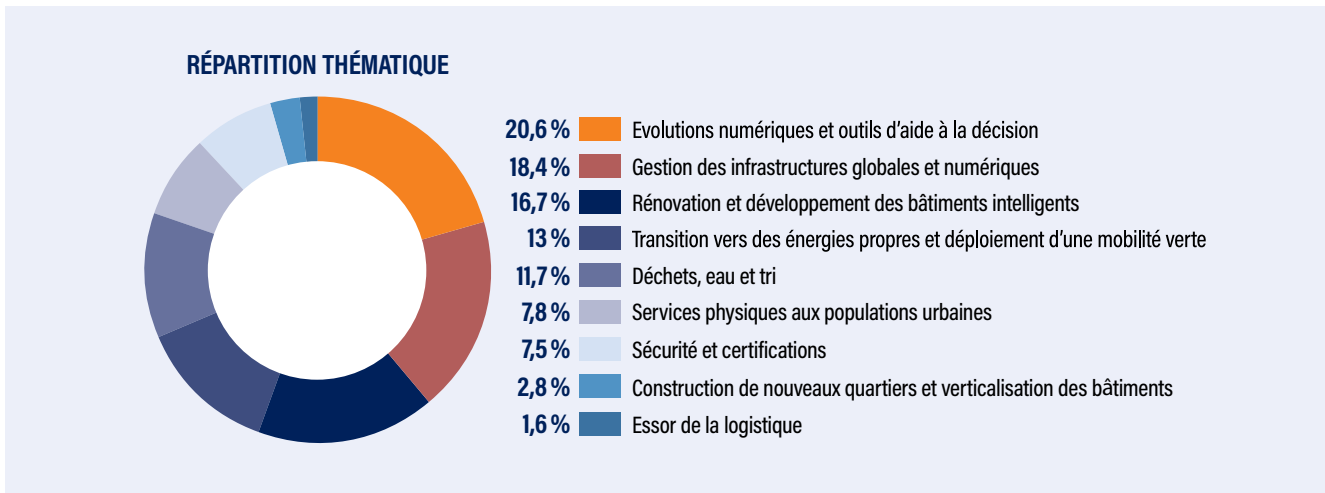
A noter qu'en 2024, une nouvelle méthodologie de scoring reposant sur un prestataire de données externe (Standard and Poor's) sera utilisée pour l'analyse fondamentale et remplacera la grille ESG propriétaire.

Thématiques durables et contribution aux Objectifs de Développement Durable (« ODD »)

L'objectif du fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent positivement au développement durable des métropoles. Les grandes thématiques dans lesquelles le fonds est investi sont présentées ci-dessous ainsi que les principaux « ODD » auxquels contribuent les entreprises du portefeuille.

Les « ODD » sont au nombre de 17 et donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés.

Dans le cas où une entreprise est exposée à plusieurs thématiques ou contribue à différents « ODD », ne sont retenus que la thématique et/ou l'ODD le plus significatif selon l'analyse fondamentale des équipes de gestion.



Sources : données Sofidy, en pourcentage de l'actif net investi au 31/12/2023

Durabilité

Si le fonds S.YTIC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR, S.YTIC ne s'engage pas à réaliser des investissements durables et ne prend pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le «Règlement Taxonomie»). Le modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 est disponible sur le site internet de Sofidy, dans la partie de la documentation du fonds (document : rapport périodique « SFDR »).

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS PAR LE FONDS ET LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE GESTION DES RISQUES.

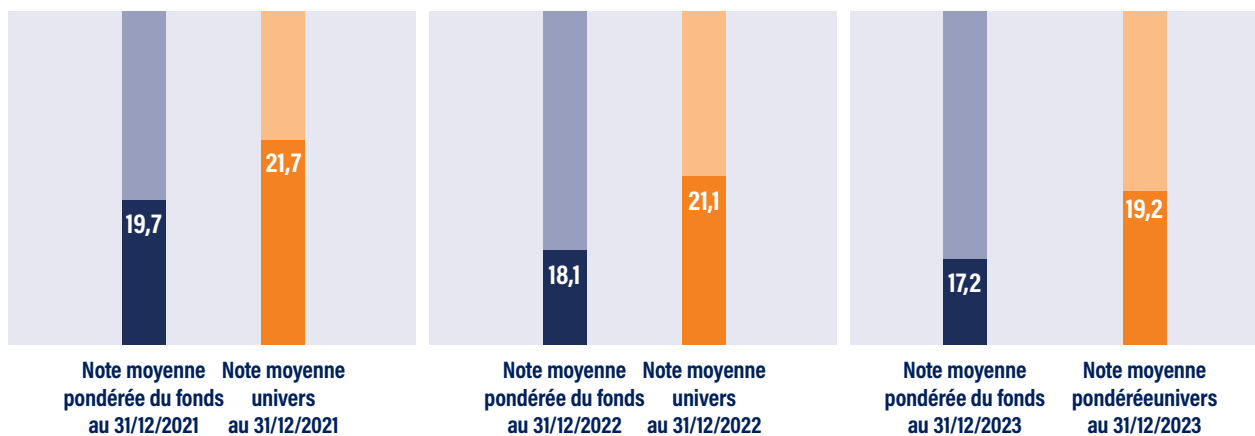
Suivi de la performance ESG du fonds par rapport à son univers d'investissement

La Direction des Risques Sofidy évalue la performance ESG du fonds S.YTIC en comparant la note ESG moyenne pondérée du portefeuille avec la note ESG moyenne de l'univers d'investissement thématique pondérée par la capitalisation boursière de l'émetteur, après application de l'approche « best-in-class » éliminant 20 % des valeurs les moins bien notées par sous-secteur d'activité au sein de l'univers d'investissement. Cette note est communiquée quotidiennement dans le suivi des ratios règlementaires et mensuellement au Directoire de Sofidy dans le reporting Risques du fonds S.YTIC ainsi qu'annuellement dans le présent rapport.

Au 31/12/2023, l'univers d'investissement thématique de S.YTIC, après application de l'approche « best-in-class », est composé de 2752 valeurs (contre 2944 valeurs au 31/12/2022). À cette date, la note moyenne pondérée du portefeuille de S.YTIC est de 17,2 (18,1 au 31/12/2022) contre 19,2 pour la note moyenne de l'univers d'investissement lié (21,1 au 31/12/2022 ; notations Sustainalytics).

Au 31/12/2023, la note ESG pondérée du fonds S.YTIC est meilleure de 10,5% (vs 14,1% en 2022) par rapport à celle de son univers d'investissement. À noter que nous avons décidé durant l'année 2023 de faire évoluer la manière dont nous calculons les différents indicateurs et leur taux de couverture en pondérant systématiquement les résultats obtenus par la capitalisation boursière de l'émetteur analysé pour l'univers thématique et par le poids de l'émetteur au sein du fonds pour le fonds. Ces changements visent à homogénéiser les méthodes de calculs afin de rendre plus pertinente la comparaison entre l'Univers thématique et le fonds.

Les notes présentées sont celles de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.



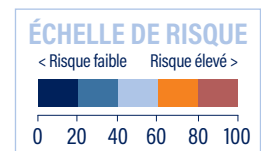
Sources : données Sofidy, suivi de la note moyenne pondérée ESG du fonds comparée à celle de son univers d'investissement. Plus la note est basse, plus la performance ESG est élevée.

Suivi de la notation issue des grilles de notation « ESG » interne

Le rapport mensuel du fonds S.YTIC disponible sur le site internet de la société de gestion dans la section "documentation du fonds" permet de suivre :

- La note ESG moyenne pondérée du fonds S.YTIC issue des grilles « ESG » internes ;
- Les 5 émetteurs avec les meilleures et les moins bonnes notations « ESG » ;
- La répartition des notes « ESG » des émetteurs en portefeuille (par tranche de notation).

Au 31/12/2023, la note ESG moyenne pondérée du fonds S.YTIC est de 28% (vs 27 % au 31/12/2022).



Note ESG moyenne pondérée pour le FCP S.YTIC	
Gouvernance	33 %
Social	28 %
Environnement	23 %
PROFIL DE RISQUE ESG	28 %

La note « ESG » moyenne pondérée de S.YTIC fait ressortir un biais positif en faveur des entreprises qui représentent une forte opportunité environnementale. À l'inverse, les risques « ESG » les plus présents au sein du portefeuille concernent des enjeux de gouvernance.


Au 31/12/2023, les 5 positions détenues avec la meilleure note « ESG » sont les suivantes :

TITRE	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
HALMA	14 %	15 %	12 %	14 %
VERALLIA	11 %	21 %	12 %	14 %
AENA	16 %	3 %	32 %	17 %
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	22 %	10 %	17 %	17 %
ALFEN	20 %	27 %	6 %	18 %


Vous trouverez ci-dessous un exemple de la synthèse qualitative de l'émetteur « Halma » présentant la meilleure note ESG pondérée au 31/12/2023 (14 %), ainsi que les « ODD » auxquels l'émetteur contribue.

COMPANY ESG PROFILE	ESG Risk/Opportunity assessment (0% = high ESG opportunity ; 100% = high ESG risk)	Comments and risks mitigants
Gouvernance	14 %	Halma's governance strategy has been consistent since its inception in 1972. The CEO's track record shows the integration capacity of the group: he joined Halma as Production Manager of one of the companies in 1994 and worked his way up to his appointment in 2005. The main governance risk would come from the decentralized model, which requires developed control procedures for all 47 companies.
Social	15 %	The group's products contribute to improving safety in the workplace and the safety of transport infrastructures (airports, highways, subways). In addition, 30% of revenues are linked to the medical sector where Halma contributes through its innovations, particularly in the ophthalmic field. In addition to this, the company has KPIs for human capital management that are relatively higher than the sector average in terms of risk exposure.
Environnement	12 %	The group generates 30% of its sales for environmental analyses to study air and water quality. The group is also helping to improve it: for example, with its company Hanovia, which is a leader in UV technologies for disinfecting polluted water without using chemicals. In addition to this, in 2021, the group has set for the first time a trajectory for reducing its carbon emissions in line with the objectives of the Paris agreements, and aims to be carbon neutral (scope 1 and 2) by 2040. The interim target for 2030, set in line with a 1.5 degree trajectory, is to reduce Scope 1 & 2 emissions 42% from our 2020 baseline.
Profil de risque ESG	14 %	Halma represents a strong ESG opportunity with its contribution to improved safety, health, air and water quality. In addition, the group is deploying strategies to reduce risks, particularly for the safety of its employees and to reduce its environmental impact.


9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE



3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING

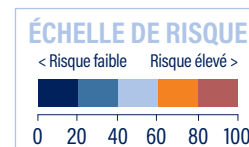


6 CLEAN WATER AND SANITATION



Contribution aux ODDs




Source : Grille ESG interne de l'émetteur.



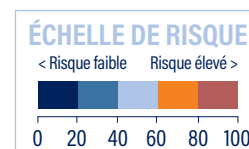
Au 31/12/2023, les 5 positions détenues avec la moins bonne note « ESG » sont les suivantes :

TITRE	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
ROCKWOOL	56 %	55 %	23 %	46 %
VEOLIA	41 %	25 %	51 %	39 %
ASSA ABLOY	40 %	43 %	33 %	39 %
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	42 %	34 %	38 %	39 %
ENEL	36 %	41 %	38 %	38 %

Vous trouverez ci-dessous un exemple de la synthèse qualitative de l'émetteur « Rockwool » présentant la moins bonne note ESG pondérée au 31/12/2023 (46 %).

COMPANY ESG PROFILE	ESG Risk/Opportunity assessment (0 % = high ESG opportunity ; 100 % = high ESG risk)	Comments and risks mitigants
Gouvernance	56 %	Despite regular, high-quality communication on ESG issues, Rockwool does not comply with all the recommendations of the Danish Code of Good Governance. In particular, there is a lack of transparency regarding the remuneration and shareholdings of board and management committee members. The governance structure could be improved (with the introduction of a nomination committee, an independent audit committee, the elimination of preference shares, etc.). Also, Rockwool didn't respect OECD rules during the implementation of a facility in West Virginia.
Social	55 %	The main risk concerns suppliers, given the Group's extensive geographical presence, particularly in countries with fairly high corruption risks. The Group also faces controversies concerning water and air pollution. In addition, Rockwool is accused of continuing to operate in Russia and of supplying its products to the Russian army.
Environnement	23 %	Despite the fact that thermal insulation of buildings represents a very important environmental opportunity, the company's carbon footprint is affected by the nature of its operations and the source of energy used to power these operations. We would appreciate the implementation of a carbon neutrality objective by at least 2050.
Profil de risque ESG	46 %	There is increasing customer demand for more environmentally or socially responsible products and services. Companies adapting to this trend have the opportunity to improve their brand image and to differentiate on the market, while the others face the risk of losing customers over competitors. Exposure to ethical breaches is mostly derived from the company's business relations within its value chain, as well as countries of operation and size. Unfortunately, many controversies occurred these last years (OECD issue within the West Virginia factory, business relationship with Russia, contests over the implementation of a factory in France).
Contribution aux ODDs	  	

Source : Grille ESG interne de l'émetteur.



Suivi des indicateurs d'impact

Sofidy communique mensuellement sur quatre indicateurs d'impact dans les rapports mensuels des fonds actions.

INDICATEUR ENVIRONNEMENTAL - INTENSITÉ CARBONE

Sofidy utilise la base de données de Sustainalytics pour calculer l'intensité carbone du fonds S.YTIC et la comparer à son univers d'investissement thématique.

La méthode de calcul est la suivante, en tonnes équivalentes de CO² (pour les scope 1 et 2) par millions d'euros de chiffre d'affaires :

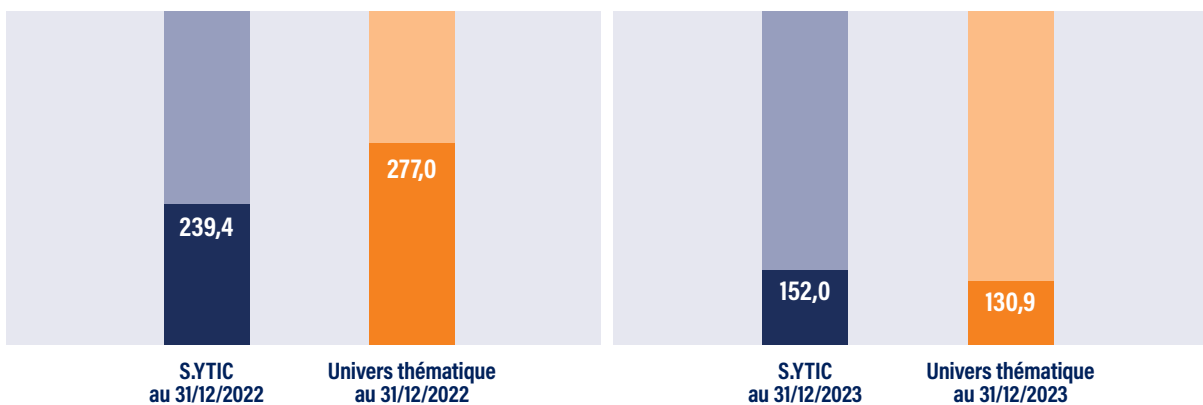
$$\text{Intensité moyenne pondérée}_{\text{portefeuille } x} = \sum_{(inv=1)}^{(n \text{ investissement})} \text{Poids } inv. \frac{\text{Émissions totales entreprise}_{inv}}{\text{Chiffre d'affaires entreprise}_{inv}}$$

(*) le cash dans le fonds est redistribué proportionnellement.

L'intensité carbone moyenne pondérée du fonds est calculée mensuellement.

Au 31/12/2023, le fonds S.YTIC a une intensité carbone moyenne Scope 1&2 de 152 te de Co²/M€ de CA en baisse de 45% par rapport au 31/12/2022 mais 16,1% supérieur à celle de son univers d'investissement thématique.

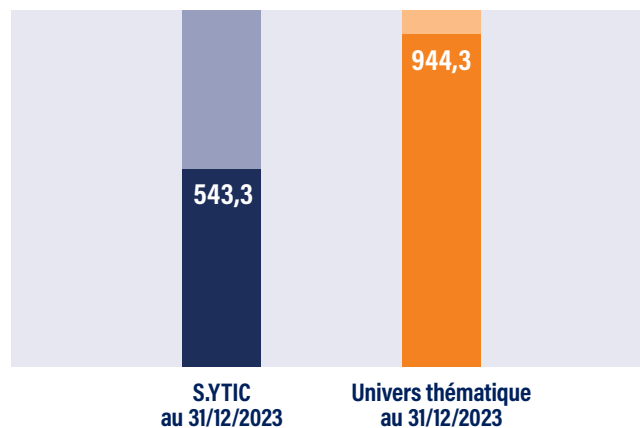
INTENSITÉ ÉMISSIONS GAZ À EFFET DE SERRE MOYENNE PONDÉRÉE À PÉRIMÈTRE COURANT (SCOPE 1 & 2)



Sources : intensité carbone calculée par Sofidy sur la base des données fournies par Sustainalytics. Au 31/12/2023, le taux de couverture pour le portefeuille est de 96.5% et celui de l'univers thématique de 98.7%.

Depuis les reportings mensuels de mars 2023, le suivi des émissions pour le scope 3 a été ajouté (même méthode de calcul et fournisseur). Au 31/12/2023, le fonds S.YTIC a une intensité carbone moyenne Scope 1&2&3 de 545 te de Co²/M€ de CA, à savoir 42,2% inférieur à celle de son univers d'investissement thématique.

INTENSITÉ ÉMISSIONS GAZ À EFFET DE SERRE MOYENNE PONDÉRÉE À PÉRIMÈTRE COURANT (SCOPE 1 & 2 & 3)



Sources : intensité carbone calculée par Sofidy sur la base des données fournies par Sustainalytics. Au 31/12/2023, le taux de couverture pour le portefeuille est de 96.5% et celui de l'univers thématique de 98.6%.

INDICATEUR DROITS HUMAINS – SIGNATAIRES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Sofidy analyse la proportion des émetteurs signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille.

Les entreprises signataires s'engagent à adopter une attitude socialement responsable en respectant et en faisant la promotion de principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. De plus, elles sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de leurs politiques RSE et s'engagent annuellement à communiquer publiquement sur leurs progrès.

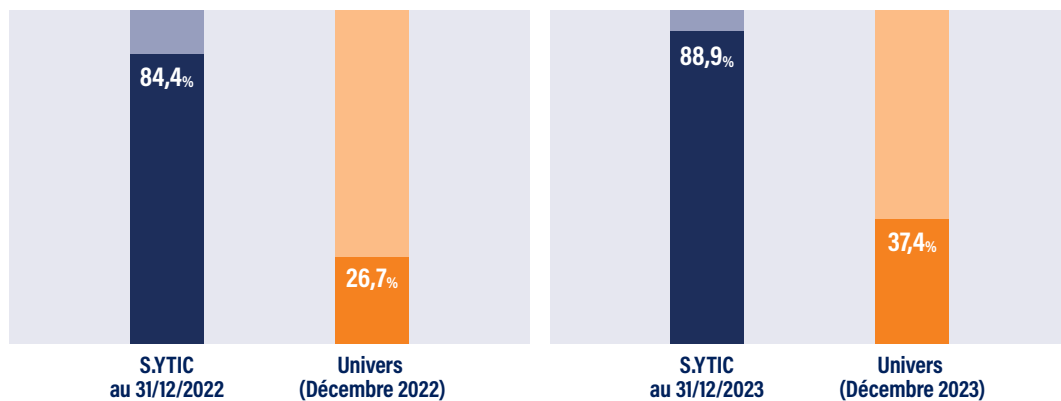
Sofidy s'engage à avoir une proportion d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies supérieure à cette proportion au sein de notre univers d'investissement thématique. D'autre part, Sofidy s'engage à contrôler que le taux de couverture du fonds sur cet indicateur dépasse les 90 %.

La méthode de calcul utilisée est la suivante

Pour rappel et comme indiqué précédemment nous avons décidé durant l'année 2023 de faire évoluer la manière dont nous calculons les différents indicateurs et leur taux de couverture en pondérant systématiquement les résultats obtenus par la capitalisation boursière de l'émetteur analysé pour l'univers thématique et par le poids de l'émetteur au sein du fonds pour le fonds. Ces changements visent à homogénéiser les méthodes de calculs afin de rendre plus pertinente la comparaison entre l'univers thématique et le fonds. Ainsi le nombre de signataire du pacte des nations Unies est désormais calculé de la sorte :

$$= \sum_{(inv=1)}^{(n \text{ investissement})} \text{Poids inv. rebasé du cash} \times (1 \text{ si l'entreprise est signataire du pacte ou } 0 \text{ sinon})$$

SIGNATAIRE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Sources : Base de données du UN Global Compact, Sustainalytics. Au 31/12/2023, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 92,1%.

INDICATEUR SOCIAL – FÉMINISATION DE LA DIRECTION EN INTERNE

Sofidy calcule la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants (« senior management ») directement au sein des entreprises. Cet indicateur est une mesure stratégique compte tenu des univers d'investissement du fonds S.YTIC. Certains secteurs d'activité (notamment la construction, le génie civil, et l'immobilier) sont en retard dans ce domaine et doivent encore progresser.

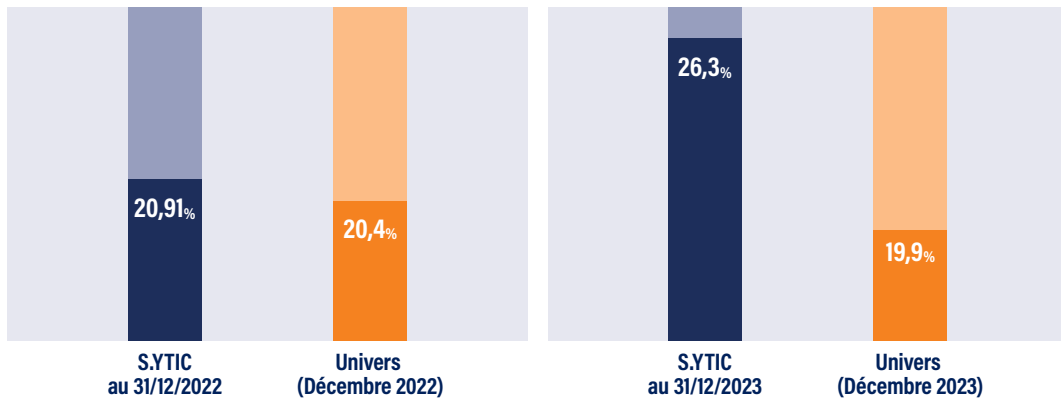
Sofidy s'engage donc à ce que la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants dans le fonds S.YTIC (en moyenne pondérée) soit supérieure à cette proportion au sein de son univers d'investissement, avec un taux de couverture supérieur à 70% pour le fonds, en ligne avec les exigences du label « ISR ».

Pour calculer cette mesure, Sofidy utilise les données de Sustainalytics ainsi que les informations publiées sur les sites internet des émetteurs.

Comme pour les autres indicateurs, le pourcentage de femmes parmi les cadres dirigeants est désormais pondéré selon la méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$= \sum_{(inv=1)}^{(n \text{ investissement})} \text{Poids inv. rebasé du cash} \times \frac{\text{Nb de femmes parmi les cadres dirigeants}}{\text{Nombre total de cadres dirigeants}}$$

POURCENTAGE DE FEMMES PARMIS LES CADRES DIRIGEANTS



Sources : Sustainalytics, site internet des émetteurs. Au 31/12/2023, le taux de couverture pour le portefeuille est de 98.1% et celui de l'univers thématique de 86.2%.

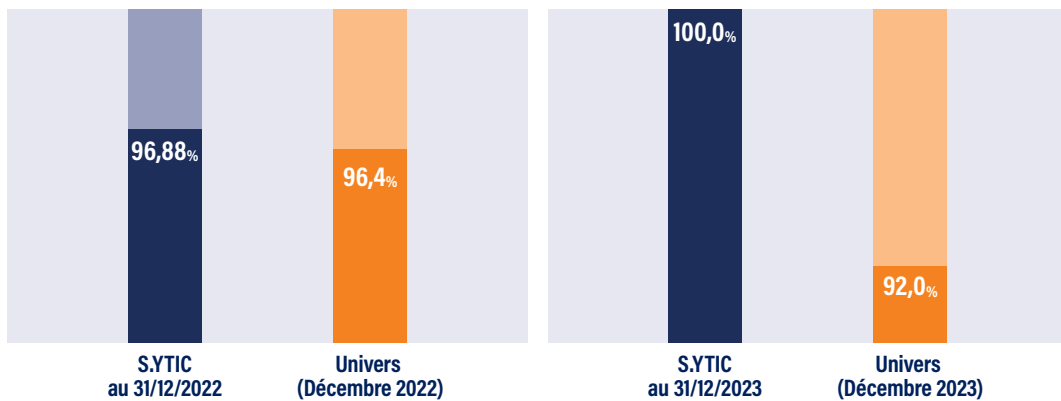
INDICATEUR GOUVERNANCE - POLITIQUE ANTICORRUPTION

Un des principaux objectifs recherchés dans la prise en compte des critères ESG est de limiter les risques, notamment de controverse, sur la durée d'investissement. Dans cet optique, Sofidy considère qu'un facteur clé de bonne gouvernance et de respect des bonnes pratiques est l'existence d'une politique de prévention de la corruption, disponible sur le site internet des émetteurs. Sofidy mesure ainsi la proportion des émetteurs en portefeuille qui ont une politique anticorruption rendue publique.

Comme pour les autres indicateurs, la proportion d'émetteurs disposant d'une politique anticorruption publique est désormais pondérée selon la méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$= \sum_{(inv=1)}^{(n \text{ investissement})} \text{Poids inv. rebasé du cash} \times \frac{\text{Nb d'entreprises disposant d'une politique anticorruption publique}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

PROPORTION D'ÉMETTEURS DISPOSANT D'UNE POLITIQUE ANTICORRUPTION PUBLIQUE



Sources : Sustainalytics, site internet des émetteurs. Au 31/12/2023, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 92%.

Suivi de la politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Sofidy ainsi que le compte-rendu 2023 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.sofidy.com/politique-dengagement-actionnarial/>

CONTEXTE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Sofidy fait appel depuis fin 2019 au prestataire externe Institutional Shareholder Services (« ISS ») afin d'améliorer le suivi et la gestion de l'exercice des droits de vote.

Depuis mai 2021, Sofidy met à disposition du public, sur son site internet, un module d'affichage des votes effectués sur chaque résolution de chaque assemblée générale (ordinaire et extraordinaire) de chaque émetteur, ainsi que le sens des votes liés (module « Proxy Voting Dashboard »). Ce module est géré par le prestataire de vote « ISS ». Les données sont disponibles à la même adresse que celle mentionnée ci-dessus.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2023

Les informations suivantes sont présentées à partir des données disponibles dans l'extraction des votes 2023 des assemblées générales (« AG ») obtenue auprès du prestataire ISS.

Nature du fonds	OPCVM
Nom du fonds	S.YTIC
Nombre d'émetteurs	33
Nombre de pays	13
Nombre d'AG soumises à vote	35
Nombre d'AG sans vote effectué	2
% d'AG votées à fin 2022	94,3%
Rappel % d'AG votées à fin 2022	94,6%
Résolutions votées contre le Management	63
Résolutions votées contre le Management et contre ISS	4

SUIVI DU DIALOGUE ET DE L'ENGAGEMENT AVEC LES ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

L'engagement actionnarial de Sofidy consiste à œuvrer pour une meilleure transparence à destination de nos investisseurs et une meilleure gestion des risques « ESG ». L'équipe de gestion doit être engagée au quotidien dans l'accompagnement des sociétés en portefeuille pour les inciter à améliorer leurs performances « ESG ».

Par le biais de l'analyse « ESG » interne et la recherche fournie par des prestataires externes, les équipes de gestion peuvent identifier un ensemble de bonnes pratiques pouvant rapidement être déployées. Les axes d'amélioration retenus sont ensuite partagés lors de réunion avec les dirigeants ou équipes de relations investisseurs des sociétés. L'évaluation « ESG » interne peut être modifiée à l'issue des échanges avec les entreprises.

Durant l'année 2023, seul un échange direct a été initié avec une société dans le cadre de nos analyses pré-trade avec la société Rentokil. Nous envisagions d'ajouter cette position en portefeuille, l'activité de gestion des nuisibles pour laquelle Rentokil est l'un des leaders mondiaux s'intégrant parfaitement dans les thématiques recherchées par le fonds (métropolisation, services physiques aux populations urbaines, et ODD N°3 Bonne Santé et bien-être) avec de fortes perspectives de croissance. Lors de l'analyse, l'exposition directe ou indirecte (distributions et ou fournisseurs) à certains pays a été identifiée comme nécessitant une analyse complémentaire, ces expositions étant plus sensibles aux risques climatiques (ex Honduras, République Dominicaine, Chili, Nigéria, etc), de corruption (Libye, Mexique, Guatemala, etc) ou vis-à-vis du respect des droits de l'homme (Turquie, Pakistan, Thaïlande, etc). La communication financière de Rentokil ne nous permettant pas d'avoir une vision pays par pays nous avons contacté la société qui a finalement refusé de nous fournir ce niveau de détail. Nous leur avons notifié que ce manque de transparence nous empêcherait d'investir dans leur société dans le cadre de nos contrôle pré-trade particulièrement pour un fonds labellisé ISR.

ADHÉSION DE SOFIDY À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

<p>Le groupe Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) depuis 2014, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue. En 2020 Tikehau Capital, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour son module stratégie et gouvernance ESG.</p>	<p>Signatory of</p> 
<p>Sofidy est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.</p>	
<p>Sofidy est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable, et participe à des groupes de travail sur les sujets environnementaux appliqués à l'immobilier.</p>	
<p>Sofidy est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.</p>	
<p>Sofidy est un membre de la Finance For Tomorrow et participe à des groupes de travail sur des thématiques telles que la finance à impact pour les actifs réels.</p>	
<p>Sofidy est un membre de la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI), et participe à sa commission de développement durable.</p>	
<p>Tikehau Capital est signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris. En 2023, cette organisation a validé la trajectoire de décarbonation du Groupe.</p>	<p>The Net Zero Asset Managers initiative</p> <hr/>

AVERTISSEMENT

Document non contractuel. Ce document est produit par Sofidy à titre purement informatif. Il ne constitue en rien une proposition de vente ou une sollicitation d'achat, une recommandation d'investissement ou un conseil en investissement, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Ce document n'est en outre pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, des personnes physiques ou des entités qui seraient ressortissantes ou auraient leur résidence ou leur siège dans un état où sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document n'est ainsi pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « US Persons », telle que l'expression est définie par la « réglementation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Dans ce rapport d'investisseur responsable, Sofidy a fait ses meilleurs efforts pour donner dans un langage clair et compréhensible des informations actualisées réputées exactes et fiables par la Société de gestion, afin de permettre aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des critères de développement durable dans la gestion du fonds S.YTIC décrits dans ce document. Toutefois, la responsabilité de Sofidy ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. En effet, les informations, opinions et évaluations contenues dans ce document reflètent les convictions de Sofidy au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ou aux OPC mentionnés dans ce document sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC). Le DIC, le prospectus ou la note d'information en vigueur, les statuts le cas échéant et les documents périodiques sont sur le site internet de Sofidy (www.sofidy.com) et/ou sur demande. En cas de doute sur l'adéquation du ou des OPC présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Reproduction interdite sans accord exprès de Sofidy. Les logos et marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Sofidy SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987 - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01 - www.sofidy.com - Photos non contractuelles.

SOFIDY SAS | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF
le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 | 338 826 332 RCS Évry
Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR 03 338 826 332
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
Tél. : 01 69 87 02 00 | Fax : 01 69 87 02 01 | E-mail : sofidy@sofidy.com
sofidy.com

RI-SY TIC-022024-FR-1-1217 | Document réalisé par Sofidy

